

Choisy le Roi, vendredi 9 octobre 2015

<p style="text-align: center;">INTRUCTIONS ADMINISTRATIVES 2015/2016</p>
--

IA n° 03

Suites aux votes de l'Assemblée Générale des 30 et 31 mai 2015 fixant sa création et son tarif fédéral (6 €); et à celui du Conseil d'Administration du 25 septembre 2015.

Mise en place règlementaire de la **LICENCE VOLLEY POUR TOUS (VPT)** au vendredi 9 Octobre 2015.

- ✓ La **LICENCE VOLLEY POUR TOUS** est une licence CLUB, s'établissant uniquement en création, non soumise à mutation, disposant du droit de vote et pouvant être prise dans un GSA différent de celui ou de ceux titulaires (pour un même licencié) d'une licence compétition Volley, Beach Volley ou compte lib.
- ✓ Cette **LICENCE VOLLEY POUR TOUS** ne peut figurer sur aucune feuille de transcription des épreuves officielles fédérales, régionales, départementales de VOLLEY BALL, BEACH VOLLEY, COMPET LIB.
- ✓ Cette **LICENCE VOLLEY POUR TOUS** permet de participer aux activités HORS COMPETITION qualificative et non qualificative des Groupements Sportifs Affiliés de la FFVB. Elle peut être utilisée au sein des Groupements Sportifs Départementaux (GSD) permettant à des structures associatives de participer à certaines activités de la FFVB sans disposer de l'affiliation fédérale.
- ✓ Les LRVB devront rajouter à leurs RGER (partie annuelle 2015/2016), la réglementation régionale particulière de ces licences **VOLLEY POUR TOUS**.
- ✓ La fonction de « pass » de cette licence pourra servir aux licenciés affinitaires, afin de leur permettre de participer aux manifestations communes organisées entre les instances départementales, régionales de la FFVB et les instances locales des fédérations affinitaires.

Alain de FABRY
Secrétaire Général de la FFVB

Destinataires : Ligues/Comités Départementaux/Groupements Sportifs Affiliés/Conseil d'Administration/Conseil de Surveillance/Ligue Nationale de Volley/Commissions Centrales de la FFVB/Autre diffusion